

# Les héritages de la Révolution Française et de l'Empire

## Le drapeau



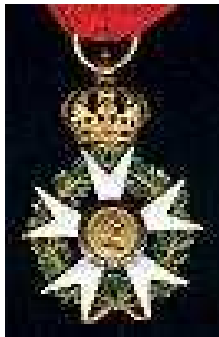
## L'hymne nationale : La Marseillaise



## La fête nationale



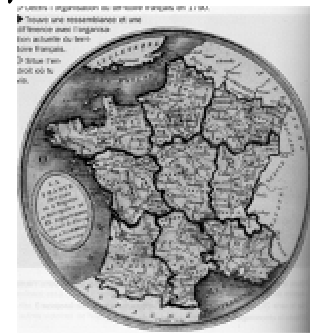
## La légion d'honneur



## Le Franc Germinal



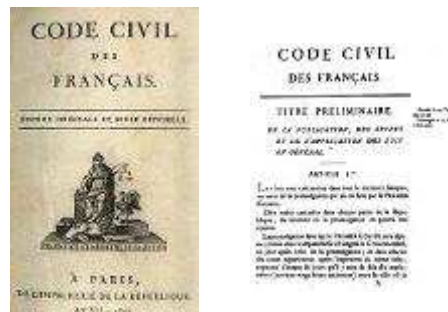
## Les départements



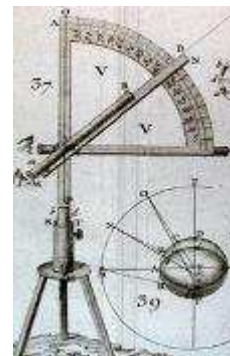
## Le lycée



## Le code civil



## Le système métrique



### La création des lycées

Les lycées sont créés en 1802 (un par département) et le baccalauréat en 1808.

Sont enseignés le latin, les mathématiques, la géographie, la chronologie, l'histoire, la mythologie, les lettres latines et françaises, des éléments d'astronomie, de physique, de chimie. Les élèves sont divisés en compagnies de vingt-cinq.

Un sergent, quatre caporaux par compagnie, choisis parmi les meilleurs élèves. Lever à cinq heures et demie.

A six heures, prières en commun. A huit heures, classe. Congés les jeudis, dimanche et fêtes. Vacances du 18 août au 6 octobre.

Règlement intérieur du lycée e Douai, 1802.

### L'application du Code civil dans une grande partie de l'Europe

Grâce à ses conquêtes, Napoléon peut imposer des réformes aux pays conquis. C'est ainsi qu'il applique le Code civil en Belgique, aux Pays-Bas, en Allemagne, en Italie, et en Pologne, dans le grand-duché de Varsovie.